

Impôt à la source : les employeurs se préparent

09/07/2018



Actus Agricoles

Informés du taux de prélèvement de leurs salariés en septembre prochain, les employeurs de main-d'oeuvre agricole devront, dès janvier 2019, collecter l'impôt pour le reverser à l'administration fiscale.

LIRE ICI L'ARTICLE paru sur le site Terre-Net, rédigé par Christophe Tourelle, juriste droit social au cabinet FCN, membre d'AgirAgri.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/prelevement-a-la-source-les-employeurs-doivent-se-preparer/>